



Dimanche : No Week-End

16 février 2015

TRIBUNE

Mesdames et messieurs les députés socialistes, le 11 décembre 2008, avec d'autres parlementaires de gauche, vous aviez signifié votre opposition à la loi Maillé relative au travail dominical par une tribune publiée dans *Libération*, intitulée [«Dimanche : Yes Week-End !»](#) Dans la majorité en 2015, vous vous apprêtez pourtant à entériner une loi similaire qui, de surcroît, ne figure pas dans les 60 engagements pour la France pris par François Hollande en 2012. Elle sera même pire car elle prévoit de légaliser le travail de nuit dans les nouvelles zones touristiques internationales, ouvrant ainsi la voie à sa généralisation.

Vous me rétorquerez que ce texte est là pour créer des emplois alors que notre pays, en proie au chômage de masse, en a bien besoin ? La fermeture des magasins Virgin Mégastore, en 2013, et les 1 000 licenciements qui en découlent sont là pour rappeler que l'extension des horaires d'ouvertures des commerces, dont cette enseigne s'est fait le chantre, n'est pas gage de pérennité de l'emploi... Et un patron du bricolage, ardent promoteur du travail dominical, faisait le constat, l'an dernier, que cela n'augmentait pas son chiffre d'affaires malgré sa légalisation dans cette branche.

Selon le ministre du Tourisme, il permettra aussi de renforcer l'attractivité de la France, or notre pays est déjà parmi les premières destinations touristiques mondiales.

Pour que les salariés ne soient pas en reste, le projet de loi instaure des garanties sociales telles que le volontariat et l'obligation de négocier des contreparties. *«Pour l'extrême majorité des salariés, il n'y aura ni volontariat ni contrepartie au travail dominical qui leur sera imposé sous peine de sanction, jusqu'au licenciement. Et quel demandeur d'emploi exprimera son refus de travailler le dimanche au moment de l'entretien d'embauche ?»* J'avoue ne pas être l'auteur des lignes qui précèdent, elles émanent de votre parti qui raillait, en 2009, cette même loi Maillé, qualifiant le travail du dimanche de *«tromperie organisée»*. Et qui peut croire que le Medef acceptera durablement de payer plus le travail du dimanche que celui des autres jours de la semaine ?

Le scandale est à son comble avec l'instauration du travail jusqu'à minuit baptisé en «soirée», sa prise en compte au titre de la pénibilité n'étant prévue qu'après cette heure.

Voter ce texte, c'est non seulement aller à l'encontre de la baisse historique du temps du travail, un des marqueurs de la gauche, mais rendre davantage invivable la vie de millions d'employés du commerce, déjà éprouvés par le temps partiel imposé et la smicardisation de leur statut. Et, surtout, cela reviendrait tout bonnement à vous dédire.

Par Laurent Degousée codélégué de la fédération SUD commerces et services et Solidaires.